

Vous le savez peut être, ou pas, mais j'ai accouché le 22 février dernier de jumeaux (d'où ma nette baisse de billets....). Habitant Hamburg, ils sont nés à UKE (Universität Klinikum Eppendorf), le plus grand hôpital d'Hamburg. Après leur naissance, Christine m'a proposé d'écrire un billet sur la question de la nationalité, faisant ainsi écho au débat très nourri en France sur le sujet (depuis c'est retombé, j'ai bien conscience d'être un peu en retard mais j'ai une excuse !).

La règle qui s'applique pour des enfants nés d'un ou de deux parents français à l'étranger est simple : les enfants acquièrent automatiquement la nationalité française. Toutes les questions relatives aux démarches administratives liées à l'Etat Civil sont traitées par l'Ambassade de France après obtention des certificats de naissance (avec l'heure de naissance, ce qui n'est pas l'extrait de base fourni par l'administration après la naissance) auprès de l'Etat Civil allemand. Petit détail : tous les actes produits par l'administration allemande sont payants. Il faut se déplacer pour les demander (ou bien adresser un courrier au service compétent).

Comment faire pour devenir allemand ?

Pour devenir allemand, plusieurs conditions doivent être réunies. Résider sur le territoire depuis plus de 8 ans, adhérer à la loi fondamentale allemande (équivalent de notre Constitution et de son préambule), avoir un casier judiciaire vierge et les moyens d'assurer sa propre subsistance. En outre, il est également nécessaire de réussir un test de la langue ainsi qu'un examen portant sur la culture allemande. S'agissant de la langue, le niveau minimum requis est le B1. Pour vous donner une idée voici le lien vers des annales : <https://www.telc.net/en/candidates/language-examinations.html>

Par ailleurs, et c'est une nouveauté, les enfants nés sur le territoire allemand et dont l'un des parents au moins réside depuis plus de 8 ans en Allemagne, peuvent, s'ils le souhaitent entre 18 et 23 ans, devenir allemands, rester français ou bien obtenir la double nationalité.

Y a-t-il des avantages à prendre la nationalité allemande ?

Pour nous, clairement, non. J'avais lu un article du magazine « le Point » qui traitait de la question « quel est le passeport le plus puissant ? » (comprendre : celui qui permet de voyager le plus facilement). Sans suspense, les passeports britanniques et américains arrivaient en première position, suivis des passeports allemands, français et...sud-coréen. Le passeport allemand n'offre donc rien de plus qu'un passeport français.

Pour les autres aspects de la vie ici, le fait d'être ressortissant européen et d'avoir un travail est suffisant pour être traité comme un allemand (ouverture des mêmes droits aux allocations, à l'assurance maladie etc...) et, disons-le, de ne pas être discriminé (notamment sur la très sensible question du logement) comme peuvent l'être parfois d'autres nationalités. En contrepartie, nous payons naturellement des impôts et des cotisations d'assurance maladie. Nous votons également aux élections françaises puisque nous sommes enregistrés en tant que « français de l'étranger ».